Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260622-2026CM22JUIN20-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 JUIN 2026

N°2026-CM22JUIN-20

RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs et création des emplois permanents

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 15 juin, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. Julian EVENO ; Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Soazig LE BRUN ; M. Vincent COQUET ; Mme Julie LAGADEC ; Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; M. Patrick CAINJO ; M. Eric CORFMAT ; Mme Michelle LE PETIT ; M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Morgane JARLEGAND ; M. Didier DANJOUX ; Mme Céline KERVRAN ; M. Laurent PESLIER ; Mme Régine MICHARD ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; Mme Christine ROYER ; Mme Sophie BEGOT ; M. Cyrille COUGOULAT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :

M. Olivier SUFFICE ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ ; M. Pierre LE PALUD ; M. Robert LE BODIC

Pouvoir remis :

M. Olivier SUFFICE à Mme Soazig LEBRUN ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ à Mme Catherine DOUNIAS ; M. Pierre LE PALUD à M. Didier DANJOUX ; M. Robert LE BODIC à Mme Christine ROYER

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Présents : 25 – Pouvoirs : 4 – Votants : 29

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle THOMAS

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément au code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Les créations ou suppressions d'emploi doivent également être présentées au Comité Social Territorial de la commune et du CCAS.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
Vu les décrets particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;
Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 28 mai 2026 ;

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260622-2026CM22JUIN20-DE

GRAND CHAMP

Concernant les mouvements d'agents, il est proposé :

- De **créer** un poste d'adjoint technique, non titulaire à temps non complet 19,25/35ème à compter du 1er septembre 2026 ;
- De **transformer** un poste d'adjoint technique à temps non complet 25/35ème en un poste d'adjoint technique à temps non complet 34/35ème à compter du 1er septembre 2026.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE de créer et de supprimer les postes comme indiqué ci-dessus ;

Article 2 : DÉCIDE de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs dont copie annexée à la présente délibération.

Article 3 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs de l'exercice 2026.

Article 4 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

MAIRIE DE GRAND-CHAMP R.F. 56 (Morbihan)

Le Secrétaire de séance,
Mme Emmanuelle THOMAS

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260622-2026CM22JUIN20-DE

GRAND CHAMP

Commune de Grand-Champ - tableau des effectifs du 22 juin2026

Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste en H/mns	Effectif non pourvu	Effectif pourvu	ETP	Date de nomination	Statut de l'agent
Filière administrative			3	15	15,00		
DGS emploi fonctionnel	A	TC	0	1	1,00		Agent(s) en détachement
Attaché principal	A	TC	1	1	1,00		Agent(s) titulaire(s)
Attaché	A	TC	0	2	2,00		Agent(s) titulaire(s)
Rédacteur principal de 1ère classe	B	TNC	1	0	0,00		Agent(s) titulaire(s)
Rédacteur principal de 2ème classe	B	TC	0	2	2,00		Agent(s) non titulaire(s)
Rédacteur	B	TC	0	2	2,00		Agent(s) titulaire(s)
Rédacteur	B	TC	0	1	1,00		Agent(s) non titulaire(s)
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	TC	0	2	2,00		Agent(s) titulaire(s)
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	0	3	3,00		Agent(s) titulaire(s)
Adjoint administratif	C	TC	1	1	1,00		Agent(s) titulaire(s)
Filière technique			3	36	33,92		
Ingénieur	A	TC	0	1	1,00		Agent(s) titulaire(s)
Ingénieur	A	TC	0	1	1,00		Agent(s) non titulaire(s)
Technicien principal de 2ème classe	B	TNC	1	2	2,00		Agent(s) titulaire(s)
Agent de maîtrise principal	C	TC	0	1	1,00		Agent(s) titulaire(s)
Agent de maîtrise	C	TC	0	3	3,00		Agent(s) titulaire(s)
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	TC	0	3	3,00		Agent(s) titulaire(s)
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	TNC	0	1	0,91		Agent(s) titulaire(s)
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	TC	2	4	4,00		Agent(s) titulaire(s)
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	TNC	0	3	2,31		Agent(s) titulaire(s)
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	TC	0	1	1,00		Agent(s) non titulaire(s)
Adjoint technique	C	TC	0	10	10,00		Agent(s) titulaire(s)
Adjoint technique	C	TNC	0	5	4,14		Agent(s) titulaire(s)
Adjoint technique	C	TNC	0	1	0,55		Agent(s) non titulaire(s)
Filière médico-sociale			3	11	9,81		
Infirmière de classe normal	A	TNC	0	1	0,20		Agent(s) titulaire(s)
Assistant socio-éducatif	A	TNC	0	1	0,90		Agent(s) non titulaire(s)
Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	TC	2	0	0,00		Agent(s) titulaire(s)
Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	TC	0	1	1,00		Agent(s) non titulaire(s)
Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	TNC	1	0	0,00		Agent(s) titulaire(s)
Educatrice de jeunes enfants de classe normal	A	TC	1	1	1,00		Agent(s) titulaire(s)
Educatrice de jeunes enfants de classe normal	A	TC	0	1	1,00		Agent(s) non titulaire(s)
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	TC	1	1	1,00		Agent(s) titulaire(s)
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	TC	1	1	1,00		Agent(s) titulaire(s)
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	TNC	0	1	1,00		Agent(s) non titulaire(s)
ATSEM principal de 1ère classe	C	TNC	0	1	0,86		Agent(s) titulaire(s)
ATSEM principal de 2ème classe	C	TNC	1	1	0,86		Agent(s) titulaire(s)
Agent social principal de 2ème classe	C	TNC	1	0	0,00		Agent(s) titulaire(s)
Agent social	C	TC	0	1	1,00		Agent(s) non titulaire(s)
Filière Police			0	1	1,00		
Brigadier chef principal	C	TC	0	1	1,00		Agent(s) titulaire(s)
Filière culturelle			0	1	1,00		
Adjoint territorial du patrimoine principale de 1ère classe	C	TC	0	1	1		Agent(s) titulaire(s)
Filière Sportive			0	1	1,00		
Educateur des APS principal de 1ère classe	B	TC	0	1	1,00		Agent(s) titulaire(s)
Filière Animation			4	14	13,80		
Animateur principal de 1ère classe	B	TC	1	0	0,00		Agent(s) titulaire(s)
Animateur principal de 2ème classe	B	TC	1	0	0,00		Agent(s) non titulaire(s)
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	TC	1	1	1,00		Agent(s) titulaire(s)
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	TC	0	2	2,00		Agent(s) titulaire(s)
Adjoint d'animation	C	TC	0	2	2,00		Agent(s) titulaire(s)
Adjoint d'animation	C	TNC	1	1	0,80		Agent(s) titulaire(s)

Nbr de postes non pourvus	18
Nbr de postes pourvus	79
Nbr de postes crées	97
Nbr d'agents titulaires	80
Nbr d'agents non titulaires	16
Nbr d'agents en détachement	1
	97
Nbr d'agents à TC	75
Nbr d'agents à TNC	21
Total	97
Total postes pourvus	79,08
Total ETP des postes pourvus	75,54